



Vente voiture retour de la voiture

Par **liolisle**, le **05/02/2016** à **15:44**

Bonjour et merci pour votre aide.

J'ai vendu ma voiture à une connaissance.

Finalement il ne l'achète pas.

Nous avons fait les papiers en triple exemplaire.

Nous avons convenu que la carte grise serait barrée au moment du paiement.

Je me retrouve avec ma voiture. Mon exemplaire du certificat de vente, l'exemplaire du certificat de vente de l'acheteur et une carte grise non barrée.

L'exemplaire du certificat de vente destiné à la préfecture a en revanche bien été envoyé à la préfecture.

Est-ce que je peux revendre ma voiture ?

Est-ce que l'exemplaire en possession de la préfecture peut-être annulé ? Puis-je faire comme si la préfecture ne l'avait pas ?